

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 78 (1942)

Heft: 35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Congrès de Genève.* — VAUD : *Nouveaux membres.* — *Démissions.* — *Dans les sections : Echallens.* — GENÈVE : U.I.P.G. : *Anne, ma sœur Anne !...* — *Appel.* — U.I.P.G. — DAMES : *Assemblée générale.* — *Remerciements.* — NEUCHATEL : *Assemblée générale.* — *Assurance-accidents.* — *Coin des sociétaires : Les Brenets.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : H. R. : *Les propos de mon ami Sylvestre.* — DESSIN : RICHARD BERGER : *Les grecques.* — INFORMATIONS : *Maître d'éducation générale.* — *Pédagogie nouvelle.* — *Formation des élites.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DE GENÈVE (suite)

Séance de travail : samedi 29 août.

Ce fut une journée bien remplie. A 9 h., une assistance plus nombreuse encore que la veille remplissait le parterre, les bas-côtés et une partie des galeries de l'immense salle du Victoria-Hall.

La discussion du rapport de M. Moeckli fut fort intéressante. Peut-être moins passionnée que dans d'autres congrès dont nous avons souvenance : jamais houleuse ni systématiquement contradictoire ; des courants nettement opposés ne s'affrontèrent pas. La gravité de l'heure influença auditeurs et orateurs, chacun étant persuadé du sérieux du problème posé aux éducateurs et du rôle qu'ils ont à jouer en prévision de l'avenir si lourd d'angoisse, si plein d'incertitude. Pas moins de douze orateurs vinrent sur le podium émettre leur opinion, insistant sur tel côté de la question, accentuant tel passage du rapport, modifiant tel autre ou demandant telles adjonctions aux thèses proposées. Tous présentèrent leurs idées avec calme et conviction, sans écart de langage ni faux éclats déclamatoires. Tout ce qui a été dit devait être dit ; pas de paroles inutiles ; d'ailleurs le temps imparti à chacun était strictement limité et la sonnette présidentielle se fit parfois inexorable... *L'Éducateur* de samedi dernier (26 septembre) a publié les thèses telles qu'elles furent admises en fin de séance.

Le banquet officiel fut servi à la Salle communale de Plainpalais. Mais peut-on décentment parler de banquet en ces temps de restrictions, d'ordonnances, de cartes alimentaires et de coupons de repas ? Malgré toutes ces mesures auxquelles on s'habitue et que nous nous devons d'observer avec discipline, le maître coq se surpassa et contenta les plus difficiles. A la table d'honneur avaient pris place MM. les conseillers d'Etat Lachenal, de Genève ; Perret, Vaud ; Camille Brand, Neuchâ-

tel ; Rudolf, Berne, tous directeurs de l'Instruction publique dans leur canton ; Schœnau, président du Conseil administratif de Genève, Grandjean, secrétaire de l'enseignement primaire et secondaire genevois, les représentants du Schw. Lehrerverein, de la Société valaisanne d'éducation et de l'Association cantonale du corps enseignant fribourgeois.

Dans une belle allocution et avec l'entrain que nous lui connaissons, notre collègue, Ch. Duchemin, vice-président du Congrès et président de l'U. I. P. G., salua les hôtes de la S. P. R. et tous les congressistes. Le président Gustave Willemin évoqua les 75 années d'activité de la Romande, en releva les principales œuvres, rendit hommage aux devanciers, à ceux qui firent de notre société ce qu'elle est, ou qui contribuèrent à son existence et à sa prospérité, citant tout particulièrement M. Théo. Moeckli, père du rapporteur, à qui l'assemblée des délégués venait, la veille, de décerner le titre de membre d'honneur. Puis, au nom de la République et Canton de Genève et au nom des cantons romands, représentés par leurs chefs des Départements de l'Instruction publique, M. le conseiller d'Etat Lachenal apporta à la S. P. R. l'hommage de son canton et ses remerciements pour l'œuvre dévouée et quotidienne des instituteurs au service de la jeunesse du pays. Il relève le grand privilège qu'ont les instituteurs suisses romands, en cette quatrième année de guerre, de pouvoir tenir leurs assises, de fêter l'anniversaire de leur association et de discuter de la préparation de la jeunesse à ses devoirs civiques. Il constate que le présent offre partout l'exemple d'une vigoureuse action de l'Etat sur les jeunes, et cela sous toutes les latitudes d'une Europe en feu, quel que soit le régime ou l'idéal. Rien d'étonnant qu'en Suisse on se préoccupe aussi de la chose. Toutefois, répétant le mot du rapporteur Moeckli, M. Lachenal dit qu'en Suisse nous ne voulons pas d'adolescents transformés en animaux politiques ; mais nous voulons que notre jeunesse apprenne à vivre en commun, à travailler par équipe, à se mêler à toute la vie du pays et, par conséquent, à ne pas craindre de réfléchir aux choses du pays et à en discuter avec les aînés et les camarades. L'éducation civique se réformera systématiquement dans ce sens. Quant aux principes de cette éducation, restons nous-mêmes, puisions soigneusement leur essence dans nos traditions séculaires. Chaque nation est, et doit rester, un être original avec ses lois propres, ses besoins particuliers et là, aucun modèle ne peut nous servir. Puis M. le conseiller d'Etat parle de la tâche grandiose et difficile dans sa simplicité qui incombe aux éducateurs suisses : « C'est devant vous, Mesdames et Messieurs, que cette belle tâche s'ouvre, et il est inutile de vous dire que les autorités sont prêtes à vous suivre et à vous seconder. Merci à vous tous d'en avoir fait l'objet de vos débats, et d'avoir par là songé à rendre à notre patrie toute sa vigueur traditionnelle, tout son pouvoir de renonciation et

de création. Une fois de plus, vous avez agi en serviteurs dévoués et prévoyants de notre pays. Il vous en est reconnaissant. »

M. le Dr Boesch, le sympathique président du Schw. Lehrerverein dit, en français et en allemand, tout le plaisir que les délégués de la société ont eu à accepter l'invitation de leurs collègues romands, preuve des excellentes relations qui existent entre les deux grandes associations suisses d'instituteurs ; il souligne la communauté d'idées les animant, tout particulièrement devant le problème de l'éducation nationale. Revenant sur une idée émise le matin, avec son auteur, il pense que nos devoirs nationaux ne doivent pas nous faire entièrement oublier les tâches internationales qui nous incombent : la maison helvétique, isolée et encore debout dans la tempête, doit ouvrir largement ses fenêtres pour voir ce qui se passe dans le vaste monde. Dans les congrès précédents, on entendait des représentants des instituteurs français. Le temps viendra où reprendront les relations entre les associations pédagogiques des divers pays. M. Bœsch salue tout particulièrement le comité jurassien qui va reprendre la direction de la Romande ; il aime à croire que les rapports unissant les deux sociétés sœurs se maintiendront cordiaux dans une collaboration effective. En 1949, lorsque le S. L. V. célébrera le centenaire de son existence, la S. P. R. sera aussi présente pour fêter cet événement.

Le soir, une représentation de gala de *La voix des Siècles* était offerte aux congressistes. Cette évocation du passé de Genève fut brillamment présentée. Si d'aucuns sont de fervents admirateurs de ce théâtre à grand spectacle où jouissent plus les yeux que l'esprit ou le cœur, il en est certainement d'autres qui se montrent plus réticents... Qu'importe, ce fut une fort agréable soirée qui se termina par une chaleureuse réception, au foyer du Grand-Théâtre, de la part de la Ville de Genève. D'aimables paroles furent échangées entre le représentant de la S. P. R., M. Duchemin et M. Schœnau, maire de Genève.

3^e journée.

Pour le dimanche tout un programme récréatif avait été prévu. Plusieurs congressistes visitèrent la ville, qui s'était faite particulièrement jolie pour les recevoir, jouirent de la fraîcheur de ses parcs et de la magnificence des quais et de la rade ; un fort contingent s'en alla, en car et en train, jusqu'à Verbois, où obligamment un ingénieur de l'entreprise les mit au courant des formidables travaux qu'exige la construction d'une des plus importantes usines électriques du monde.

Et tandis que les moins pressés retardèrent le plus possible leur départ de cette si accueillante cité, regrettant de quitter les si agréables collègues que furent nos amis de Genève, la plupart des Vaudois rentrèrent en bateau dans le courant de l'après-midi...

Ainsi prirent fin trois belles journées. Le souvenir nous restera long-

temps : le 25^e congrès sera classé dans les annales de la Romande parmi les mieux réussis. Nous ne pourrons faire mieux, en terminant, que citer le *Genevois* (5 septembre) : « L'organisation du congrès fut parfaite, le temps fut splendide ; la rade et la ville dans leur plus brillant éclat ; le travail accompli fut sérieux et utile et marqua le désir qu'a le corps enseignant de toujours mieux s'adapter aux besoins des temps présents. »

P. S. Je me hâte de réparer une erreur dont je m'excuse : le congrès fut officiellement ouvert, vendredi matin, par le président Willemin, mais le discours qui suivit fut prononcé par M. Ch. Duchemin, président de l'U. I. P. G.

C. G.

VAUD

La Chronique vaudoise est aujourd'hui sacrifiée. La surabondance des matières nous y oblige ; de nombreux articles attendent que la place nous permette de les publier.

NOUVEAUX MEMBRES

Dans ses séances des 22 juillet et 12 septembre, le Comité central a admis, avec plaisir, les collègues dont les noms suivent : Barblan Peider, Grandcour. — Genton Robert, Sierre. — Gervay Nelly, Cerniaz (Payerne). — Henchoz Madeleine, Montreux-Châtelard. — Oulevay Louise, Grandcour. — Rapaz Yolande, Echichens.

DÉMISSIONS

Quelques collègues nous ont envoyé leur démission : Baechtold-Brunet Emilie, Chardonne. — Breitenstein Yvette, Epautheyres. — Campiche-Badel Méta, Nyon. — David Marcel, Chavornay. — Duc-Freymond Marie, Dompiere. — Meystre Jeanne, Penthéréaz. — Molles-Dubuis Jacqueline, Lausanne. — Parriaux-Depeursinge Alice, Essertines.

Nos vœux les meilleurs accompagnent ceux qui prennent une retraite bien méritée et celles qui quittent l'enseignement pour fonder un foyer.

J. BORN.

DANS LES SECTIONS

Echallens. — *Concert du Chœur mixte du Gros de Vaud.* — On se souvient des auditions d'*Henriette* de l'année dernière et du succès qu'elles ont remporté. Cette année, le 11 octobre, dans le temple d'Echallens, le Chœur mixte du Gros de Vaud, dirigé par Robert Mermoud, nous offre un programme de choix, réservé à la musique religieuse :

Deux parties de la *Création* de Haydn. — Le *Christus* de Mendelssohn (première audition en Suisse romande).

Des solistes : M^{me} Henry, soprano, E. Cordey, ténor, R. Girard, baryton et l'orchestre du Conservatoire de Lausanne, renforcé, prêteront leur concours à cette manifestation.

Rappelons que le Chœur mixte du Gros de Vaud est, pour la plus grande partie, formé de nos collègues.

GENÈVE

U. I. P. G.

ANNE MA SOEUR ANNE... NE VOIS-TU RIEN VENIR ?

La préparation du 25^e Congrès de la S. P. R. avait paru retenir le plus clair de l'activité corporative des trois sections genevoises (nous disons bien joyeusement des trois sections en souhaitant une fois de plus une cordiale bienvenue à la benjamine de la S. P. R., l'Amicale des Ecoles enfantines !).

Cependant, la défense souvent ingrate de la situation matérielle du corps enseignant n'a été aucunement perdue de vue. Au cours du printemps dernier, la Fédération entrait une fois de plus en contact avec M. Perréard, chef du Département des finances. A titre d'information, nous publions la lettre qui lui était adressée en date du 11 juin écoulé :

Monsieur le Président,

« A la suite de l'entrevue que vous avez bien voulu accorder aux représentants de notre Fédération, nos délégués ont procédé à un examen approfondi de la situation matérielle du personnel cantonal.

» Nous prenons acte de votre déclaration par laquelle le Conseil d'Etat ne prorogera plus la loi du 15 décembre 1934 parvenant au terme de son application le 31 décembre prochain et nous vous en remercions.

» Cependant, nos conditions d'existence nous obligent à vous demander, d'une façon catégorique, de prendre toutes mesures utiles tendant à obtenir dès le 1^{er} juillet prochain : 1. l'abrogation totale de cette loi, *sans aucune exception* ; 2. l'amélioration du système d'allocations de vie chère : *a*) en faveur des fonctionnaires pour lesquels le point 1 n'apporterait aucune nouvelle augmentation ; *b*) en faveur de ceux qui n'auraient pas été touchés jusqu'ici par les lois existantes.

» Nous nous permettons de rappeler que la loi du 15 décembre 1934 ne devait instituer, dans son principe, qu'une *retenue temporaire* destinée à faciliter, pour une courte durée, la situation financière de l'Etat. Ignorant l'équité, cette loi ne frappait qu'une petite catégorie de traitements, ceux des fonctionnaires, contribuables intégraux ; elle épargnait les autres revenus du travail, ceux de la fortune et la fortune elle-même.

» Bien que les difficultés redoutées par l'Etat en 1934 aient été surmontées depuis longtemps, le provisoire se prolonge depuis 7 ans et demi. Cependant, le compte d'Etat de l'exercice administratif écoulé se boucle par un boni de 900 000 francs environ et la rentrée des impôts actuels s'annonce sous les plus heureux auspices. D'une part, l'Etat améliore sa situation financière, en dépit de la guerre ; d'autre part, les fonctionnaires connaissent des difficultés de plus en plus inextricables.

» Les communes et les cantons suisses, la Confédération, malgré les lourdes charges imposées par la mobilisation, toutes les institutions

d'intérêt public ont rétabli les salaires de 1919 et 1922 ; ils ont même accompagné ce geste équitable d'allocations substantielles. Seul, le canton de Genève fait encore exception.

» En 1934, le Conseil d'Etat justifiait la baisse des salaires en se référant au fait que de 1922 à 1934, l'indice du coût de la vie était tombé de 176 à 131 points. Or, la cote de février 1942 s'élève à 188 points, sans espoir d'abandonner sa course ascendante. Notons enfin que nos charges ont crû ces dernières années, d'une manière importante : C. I. A., impôt de compensation, assurance contre les accidents non professionnels, impôt de 2% sur le chiffre d'affaires et impôts fédéraux indirects.

» A eux seuls, ces faits vous démontrent, Monsieur le président, qu'une solution *satisfaisante pour tous* s'impose immédiatement. Persuadés qu'il est en votre pouvoir de résoudre sans tarder l'irritant problème des salaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre haute considération.

Le président : *La secrétaire :*
(signé) GEORGES BOREL. (signé) ALICE MONGENET.

Le 10 juillet, nous recevions la réponse suivante adressée au sous-signé :

Monsieur le président,

« Revenant sur votre lettre du 11 juin 1942, relative à la question des traitements du personnel des services publics cantonaux, nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil d'Etat étudie actuellement l'ensemble du problème, mais ne peut envisager de prendre de nouvelles mesures en cours d'année.

» Les dispositions de la loi du 19 décembre 1941 et l'amélioration de traitement qui en a été la conséquence, ont été votées en tenant compte des possibilités du budget de l'année courante. Une modification du régime en vigueur comporterait donc nécessairement le vote de nouveaux centimes additionnels supplémentaires, pour couvrir la dépense qui en résulterait.

» Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée. »

(signé) F. PERRÉARD.

Et maintenant ?...

La gêne, les privations, les dettes se sont installées dans un nombre croissant de foyers de fonctionnaires ; ne parlons même pas de ceux qui avaient pu parfaire jusqu'ici le salaire amputé par le retrait régulier de leurs économies. La lettre des textes constitutionnels et les malices du jeu dit démocratique veulent ignorer nombre de situations familiales toujours plus poignantes mais que nos collègues cachent encore trop souvent, mûs par des sentiments aussi honorables que délicats.

Les plus touchants ne veulent-ils pas entourer leurs fonctions de cette fiction accréditée dans le public que le fonctionnariat, non seulement pendant ses heures de service mais d'une façon permanente, repose sur une respectabilité qui s'exprime sinon par l'aisance, du moins par la décence des moyens d'existence apparents. A cette tâche, modeste par ses effets extérieurs sur la société, titanique par les prodiges de valeur domestique, de très nombreux collègues, des deux sexes, y ont déjà consacré plus de forces physiques et psychiques qu'il ne leur en a été donné. Nous nous étonnons que le gouvernement, dans un souci aussi intéressé que légitime, ne l'ait pas compris, en faveur d'un rendement optimum de ses services.

A part les promesses qui nous ont été faites pour la fin de l'année, au cours de ce printemps dernier et qui nous paraissent déjà dépassées par l'évolution du coût de la vie, nous avons appris par la presse, que le Conseil d'Etat s'engagerait vers un rétablissement des salaires. D'emblée, nous disons qu'il doit être *integral pour tous, sans exception*. De plus, le gouvernement envisage une amélioration du système d'allocation en vigueur. Dans ce domaine, nos idées sont parfaitement arrêtées et nous espérons qu'il naîtra de ces prémisses une base de discussions utiles entre le Conseil d'Etat et la Fédération des Fonctionnaires.

Nous avons demandé une entrevue, à ce sujet, et nous serions heureux d'être agréés par l'ensemble des membres du corps exécutif du canton.

G. BOREL.

*Président de la Fédération genevoise
des Associations de Fonctionnaires et Employés de l'Etat.*

APPEL

Timbres-avion et timbres Pro Juventute. — Des écoliers français s'efforcent de soutenir leurs camarades des régions dévastées et mettent en vente, avec succès, des timbres suisses, soit timbres-avion, soit Pro Juventute.

Quelques collègues ont bien voulu en parler dans leurs classes. Nous les en remercions vivement.

Qui voudra les imiter ?

Les timbres recueillis doivent être adressés à la *Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Athénée 6, Genève.*

R. J.

U. I. P. G. — DAMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est convoquée pour le *mercredi 14 octobre*, à 16 h. 45, à la *Taverne de Plainpalais*.

Cette séance sera très courte et nous laissera le loisir d'écouter une causerie de M^{me} Gautier sur l'*Education nationale*.

A. D.

REMERCIEMENTS

Nous avons reçu la lettre suivante :

Mesdames,

Le Comité des Vacances pour Mères de famille me charge de vous exprimer ses très vifs remerciements pour le beau chèque de 233 fr. 50. Grâce à cette somme, plusieurs mamans pourront goûter la bienfaisante détente des vacances sans ménage ni cuisine, et sans compter journallement leurs coupons. Ce repos s'avère plus que jamais indispensable et c'est une joie pour nous de l'accorder cette année malgré les difficultés économiques croissantes.

C'est pour cette raison, Mesdames, que nous vous sommes particulièrement reconnaissantes de ce beau geste.

Recevez, Mesdames, l'expression de notre considération distinguée.

La secrétaire : E. LAPORTE.

NEUCHATEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour divers motifs, notre assemblée générale a dû être retardée de huit jours.

Elle aura donc lieu le samedi **17 octobre**, après-midi, à Boudry. L'ordre du jour paraîtra dans le *Bulletin* du 10 octobre.

Comité central.

ASSURANCE-ACCIDENTS

Il nous paraît utile de rappeler que notre assurance en matière d'accidents ne déploie pas ses effets à partir du moment où le proposant a signé sa demande.

Toute proposition est soumise à l'agrément de la Compagnie. Après acceptation, le contrat est établi et le nouvel assuré en reçoit notification avec l'état de la prime et frais accessoires à payer. Dès que le montant en est acquitté, la police entre en vigueur. J.-ED. M.

COIN DES SOCIÉTAIRES

Les Brenets. — M^{me} Amélie Honer qui vient d'achever sa quarantième année d'enseignement a reçu le traditionnel souvenir de l'Etat. Les autorités des Brenets où elle a accompli toute sa carrière lui ont fait hommage, en cette occasion, d'un service en argent.

La jubilaire qui s'est acquittée de sa tâche avec un grand dévouement est entourée, dans son coquet village, de la reconnaissance des nombreux enfants qu'elle a éduqués et dont beaucoup sont les parents de ses élèves actuels.

La S. P. N. a tenu à s'associer à la fête organisée en l'honneur de notre collègue. M. Willy Guyot, président de la section du Locle, a remis à M^{me} Honer un volume en témoignage de gratitude pour l'intérêt constant qu'elle a voué à notre association et lui a fait part des sentiments d'estime de ses collègues.

Nous nous faisons un plaisir de lui adresser nos félicitations et nos bons vœux. J.-ED. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES PROPOS DE MON AMI SYLVESTRE

Au tournant de la ruelle, devant le café des *Trois Suisses*, nous croisâmes un gros garçon joyeux et malpropre, qui chantait du Tino Rossi en conduisant un char de lisier, et qui nous salua. Il chantait abominablement faux.

— C'est sans doute un de tes élèves, dis-je à Sylvestre pour le taquiner.

— C'est un de mes remords.

— Un de tes... ?

— Remords, oui. J'en ai ainsi une demi-douzaine, que je rencontre de temps à autre dans les rues du village, et qui n'ont d'ailleurs pas l'air de me garder rancune.

— Mon Dieu, si tu n'as pas pu leur apprendre à chanter juste, c'est probablement qu'ils avaient l'oreille fausse. Tu n'y peux rien. Tu n'as pas de reproches à te faire.

— Il ne s'agit pas de musique.

— Et de quoi donc ?

— Il s'agit... Mais non, ce serait trop long à t'expliquer.

— Vas-y quand même. J'ai du temps à perdre.

— Eh bien, comme tu voudras.

Il se tut un instant, et reprit :

— Le luron que nous venons de croiser, les gens du village l'appellent Bobichon. C'est un garçon sans méchanceté, mais il a la tête dure. Quand il est entré dans ma classe, après avoir passé six années à « l'école de la régente », comme on dit ici, il ne savait pas grand'chose ; mais ce que je lui ai appris de plus, ça ne vaut pas la peine d'en parler.

« Ce qui ne signifie pas qu'il n'a rien fait. Car, à défaut d'intelligence, il avait de la bonne volonté. Il a sué sur des centaines de problèmes auxquels il ne pouvait rien comprendre. Il a étudié des quantités d'événements mémorables qu'il a oubliés aussitôt. Il a recopié à perte de vue des milliers de mots qu'il ne sait pas mieux écrire aujourd'hui. Il s'est prodigieusement ennuyé. Il a aussi versé passablement de larmes...

— Tu le brutalisais ?

— Non, mais son père avait le vin mauvais et la main leste, les jours de bulletin.

— Il ne pouvait pas tricher un peu, pour améliorer ses moyennes ?

— Naturellement. Il ne s'en faisait pas faute. Pour éviter les mauvaises notes et leur cortège de désagréments scolaires et familiaux, il trichait tant qu'il pouvait. Au début, je le surprenais facilement et je le punissais. Mais avec le temps il a perfectionné ses méthodes. Il doit

avoir gardé de ses années d'études cette leçon que la tricherie épargne aux habiles plus d'ennuis qu'elle ne leur en cause.

« Il a surtout troublé avec persévérence l'atmosphère de la classe. Il lui fallait bien se passer le temps, pendant que j'expliquais la différence qu'il y a entre les deux espèces de conjonctions ou bien entre le Conseil d'Etat et celui des Etats. Alors il catapultait des boulettes de papier-buvard imbibées de salive, et, sans avoir le moindre soupçon de l'équation de la parabole, atteignait infailliblement au moment qu'il avait choisi la tête qu'il avait visée.

— Ce n'était pas la tienne ?

— Une seule fois. Mais la réaction magistrale a été telle qu'il s'en est tenu depuis à des objectifs moins haut placés. Les leçons n'en étaient cependant guère moins troublées.

— En somme, dans ta classe, il n'a rien appris, il s'est embêté, et il t'a embêté. Pourquoi ne l'as-tu pas tout simplement renvoyé chez lui ?

— Pourquoi ? Les règlements, les lois, les constitutions, les principes... Et puis cette raison raisonnable que si l'on voulait renvoyer les mauvais élèves à la maison, les bons seraient jaloux, et qu'on ne saurait plus où s'arrêter. Malheureusement, si l'instruction est obligatoire, l'intelligence ne l'est pas. Et si l'intelligence est gratuite, comme l'instruction, cela signifie simplement que ceux qui en sont dépourvus ne peuvent pas l'acheter. Il faut donc que dans ce pays des milliers d'indigents de l'esprit passent leur enfance dans l'ennui et les tourments afin que les principes soient respectés.

— Je ne vois toujours pas ce que tu as à te reprocher à l'égard de ce Bobichon, puisque tu n'avais pas le droit de le dispenser de l'étude. Ce n'est pas toi qui as fait la Constitution fédérale.

— Non. Mais je garde pourtant le remords de n'avoir pas fait tout ce que j'aurais pu pour lui rendre l'école supportable. Il m'était possible de le dispenser des devoirs à domicile ; ça lui aurait épargné bien des soirées de peine inutile, de découragement, de rebuffades, et sans doute bien des larmes. En classe, au lieu de le tourmenter avec des participes et des règles de trois, j'aurais pu lui fournir des occupations selon ses goûts et ses moyens ; il aurait eu du plaisir à travailler avec un meccano, de la pâte à modeler ou des instruments de découpage, ou bien à feuilleter des livres d'images expliquées sur les moyens de locomotion à travers les âges, sur les mœurs des Peaux-Rouges ou des Esquimaux.

« Pourquoi je ne l'ai pas fait ? Par négligence, par paresse, surtout. Et puis aussi parce que je pensais moins aux heurs et malheurs de Bobichon qu'aux moyennes d'examen et qu'aux pour-cents de l'inspecteur. Et puis finalement parce que personne, au-dessus de moi, ne s'intéressait vraiment à Bobichon, et que je n'étais pas tenu d'être plus zélé que mes chefs.

— Veux-tu que je te dise ? Au fond, ton Bobichon n'était pas fait pour l'école.

— Oui, mais parce que l'école n'était pas faite pour lui. Et c'est l'école qui avait tort. Car elle doit être faite pour les enfants, et non les enfants pour elle. Si j'avais vaincu ma paresse et fait pour Bobichon ce que je disais tout à l'heure, il y serait venu sans dégoût ; il se serait développé dans les domaines où il pouvait l'être ; et il aurait connu comme les autres les joies de la réussite.

— Les joies de la réussite ! Est-ce que tu te représentes l'état d'esprit d'un enfant à qui elles sont constamment refusées ? L'état d'esprit d'un enfant qui, jour après jour, année après année, *échoue dans tout ce qu'il entreprend* ? « Je commence cette multiplication : elle sera fausse. Je vais faire cette composition : elle ne vaudra rien. Bon, une dictée maintenant : quarante fautes d'assurées... Le chef-lieu de l'Obwald ? Je vais répondre Altorf, mais ce ne sera sûrement pas ça... Je suis bête, je suis bête, je suis bête. Les autres comprennent, mais pas moi. Le régent ne me dit jamais que je suis bête, mais il hausse les épaules quand je réponds, et les autres élèves s'esclaffent. Il ne me punit pas quand je fais des fautes qu'il ne pardonne pas aux autres... » Une humiliation continue. L'expérience quotidienne qu'il est inutile de faire un effort, puisqu'on n'arrive quand même à rien. La conscience qu'on est un raté, un inutile, un incapable. La seule chose que Bobichon ait vraiment apprise dans ses neuf années d'école, c'est qu'il n'était propre à rien. Il aurait été plus charitable de le laisser à la maison.

— Eh bien, mon ami, en déclarant à Bobichon qu'il ne valait rien, l'école se trompait. Il y avait quelque chose en Bobichon. Seulement, l'école n'avait pas su le voir, parce qu'elle ne s'était pas donné la peine de le chercher.

— Bobichon travaille maintenant sur le domaine de son père. Il y travaille du matin au soir, et il fait très bien ce qu'on lui donne à faire. C'est un costaud ; il est infatigable. Il est patient, il est consciencieux. Il n'est pas maladroit de ses mains. Il est doux avec les bêtes, mais il sait s'en faire obéir. Il n'est jamais de mauvaise humeur. Il chante volontiers en faisant son ouvrage.

— S'il chante (ce n'est d'ailleurs pas bien beau, tu l'as entendu), c'est je crois parce qu'il a repris confiance dans la vie, depuis qu'il réussit. Car le blé qu'il sème pousse et les vaches qu'il trait donnent du lait tout comme celles des autres. Il me semble qu'il prend de l'assurance. En tout cas je ne lui ai plus jamais revu cet air morne et découragé qu'il avait souvent à l'école.

— Maintenant que nous ne sommes plus comme deux adversaires face à face entre les quatre murs d'une classe, nous nous regardons d'un tout autre œil. Je lui pardonne ses boulettes de papier-buvard,

et je lui trouve un air sympathique. Et lui, il a toujours un air réjoui quand il me salue ; il me pardonne mes verbes irréguliers et la séparation des pouvoirs. Je suis même pour lui l'occasion d'assez vives satisfactions d'amour-propre. Car le soir, aux *Trois Suisses*, devant un litre de nouveau, il parle volontiers de son temps d'école pour épater les copains : « Ha ! le régent, il n'a jamais pu me dresser ! Ce que je lui en ai fait voir ! Figurez-vous qu'une fois... »

Nous étions arrivés hors du village. A quelque distance, Bobichon conduisait son attelage au travers d'un pré. Le lisier jaillissait du fût en large nappe brune, et la bise en répandait l'odeur puissante à travers la campagne.

— Quand il raconte aux amis les bons tours qu'il m'a joués, reprit Sylvestre, Bobichon se donne la jouissance d'une petite revanche. Mais je le trouve bien modeste. Car il pourrait en prendre une plus éclatante. Par un de ces traits d'ironie dont l'histoire est coutumière, il est devenu plus utile que moi, plus utile que Pierre Dupont, le premier de sa volée, qui travaille maintenant dans une banque, à Lausanne. C'est lui qui nous nourrit. Le pays pourrait à la rigueur se passer de pédagogues et de banquiers ; il mourrait de faim sans ses garçons de ferme.

Sylvestre se tut. Bobichon menait toujours son attelage, en s'exerçant à des claquements de fouet. Et la terre se gorgeait de lisier opulent. Et il me semblait voir, sous les pas du jeune paysan, l'herbe se gonfler, et monter, et monter, toujours plus haute et plus grasse et plus drue ; des vaches arrivaient, qui la tondaient d'une lèvre avide et régulière ; et des ruisseaux de lait se répandaient à travers le pays, mettant du rouge aux joues des enfants et du bonheur dans tous les yeux, versant partout la joie et la vie.

Et tout cela, c'était l'ouvrage de Bobichon, le propre à rien.

H. R.

DESSIN

LES GRECQUES

En décoration, par exemple dans la broderie (point de croix), dans la céramique (carrelages), etc., il est souvent nécessaire de travailler sur un réseau, de chercher des formes sur un quadrillage tracé d'avance ; un procédé dont on a tant abusé au siècle dernier et que l'on a eu tort d'abandonner complètement puisque tous doivent le connaître. Il est bon d'y initier nos élèves en consacrant une leçon, par exemple, au dessin des *grecques*, si facile à exécuter.

On appelle **grecque** un dessin d'ornement formé de lignes brisées à angle droit. Son nom lui vient de son emploi fréquent dans la décoration grecque.

Comme dans la grecque les vides ont généralement la même largeur

que les pleins, le plus simple est de tracer tout d'abord un réseau carré dont les lignes seront espacées de 1 cm. Sur ce réseau les élèves mettent rapidement en place leur motif avec des hachures (fig. 1), qui donnent, mieux que des contours peu visibles sur un quadrillage, une première

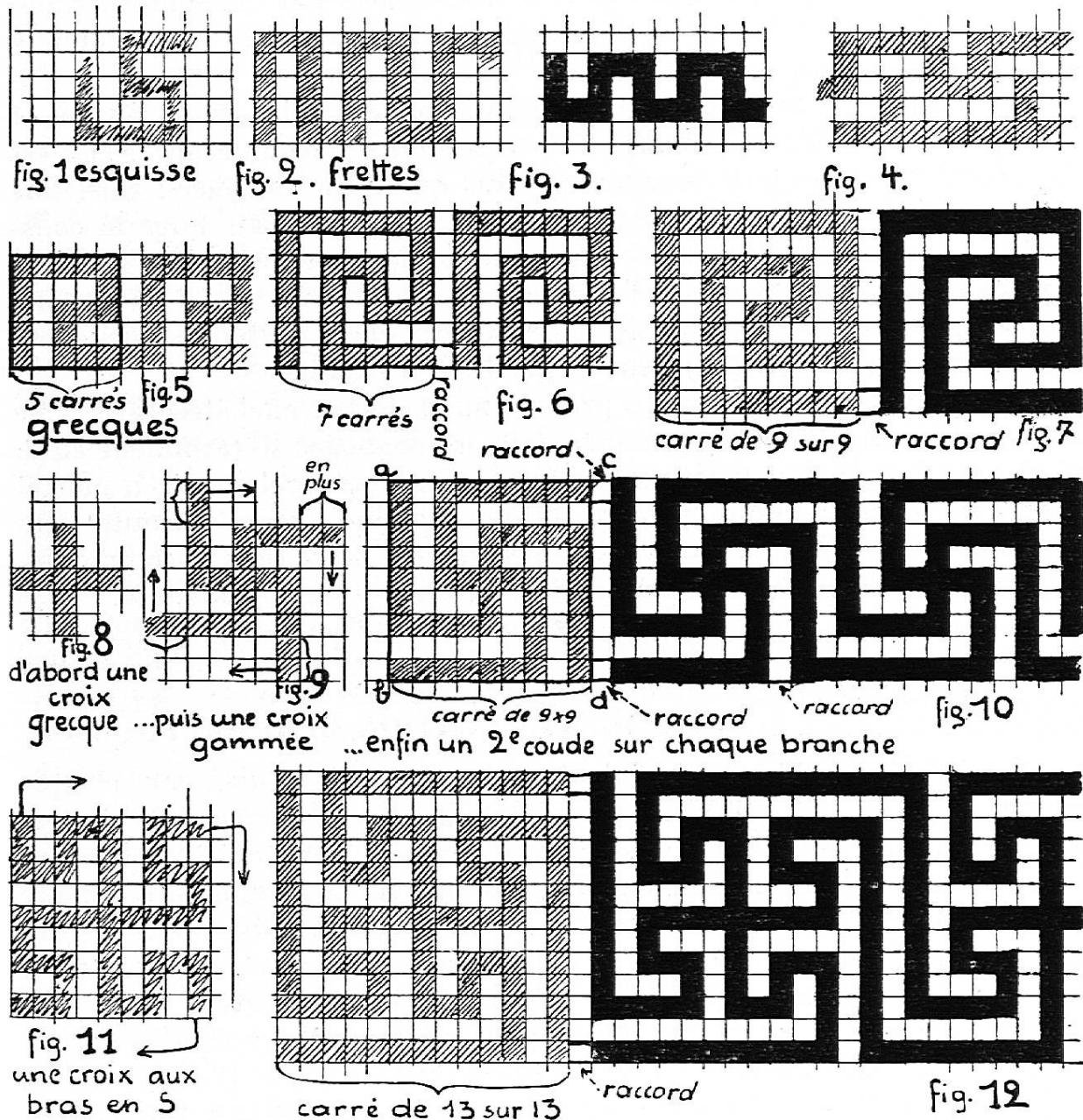


image du dessin final. Le dessin établi, on efface le réseau en dedans et en dehors des bandes.

Au tableau noir, le maître n'a pas besoin de tracer un réseau ; il lui suffit de poser sa craie, longue de 3 à 5 cm., à *plat*, pour obtenir un ruban qui servira de schéma à la classe.

Pour familiariser les élèves à l'emploi du réseau où l'on se perd très facilement, commençons par le dessin de la **frette** (2) appelée aussi

grecque crénelée. Les *dents* peuvent être longues (2), courtes (3), plus ou moins espacées (4). La seule règle à suivre est la *régularité* dans la répétition, comme du reste dans toute bordure.

La **grecque** ordinaire (fig. 5, 6, 7) se met en place en traçant d'abord des carrés (de 5, 7 ou 9 divisions de côté) séparés par des bandes vides. D'un carré à l'autre on laisse une bande pour un raccord (6) qui donnera à la bande un mouvement continu.

Une variante intéressante de la grecque est celle de la figure 11 dite **grecque double et enlacée**. Très compliquée en apparence, elle est en réalité très simple à dessiner une fois qu'on l'a analysée : c'est une croix gammée coudée deux fois dans la même direction. Pour la construire, on commence par une croix ayant 5 carrés de côté (fig. 8), dont on coude les branches en les allongeant de 2 carrés (9). Coudée une deuxième fois sans allongement, elle forme un carré acdb que l'on répète en laissant un couloir (cd) franchi par deux raccords.

La variante de la figure 12 produit aussi un bel effet décoratif. Elle se construit sur une croix gammée dont les branches se terminent en S.

Les grecques se peignent en deux couleurs : généralement en noir et blanc ou en ocre jaune et rouge brique, comme dans l'antiquité. On obtiendra un effet plus moderne en choisissant deux tons harmoniques, par exemple bleu clair et bleu foncé, vert bleu et vert jaune, etc.

RICHARD BERGER.

INFORMATIONS MAITRE D'ÉDUCATION GÉNÉRALE

Il a été décidé par arrêté ministériel du 17 août 1941 que, dans chaque classe, le chef d'établissement désignerait un professeur de lettres comme maître volontaire d'éducation générale. Le maître principal, ainsi désigné, aura normalement dans son service hebdomadaire, l'heure d'action morale prévue dans toutes les classes de la Sixième à la Première inclusivement. Son rôle est de bien connaître et de diriger les élèves de sa classe au point de vue physique, intellectuel et surtout au point de vue moral. Il lira et commenterà des pages morales empruntées aux écrivains de tous les temps et de tous les pays. Il administrera la bibliothèque de la classe et guidera les lectures des élèves. Il stimulera les œuvres sociales de la classe et fera mettre en pratique la morale théorique. Il donnera aux élèves le goût de l'action, développera l'esprit d'initiative, le désir du commandement, la notion des responsabilités, le sentiment de la solidarité, l'esprit d'équipe. En dehors, et comme complément indispensable de cette action, le maître principal accomplira une œuvre d'information et de coordination. Il se tiendra en rapports avec le professeur d'éducation physique. Il se concertera avec les autres professeurs de la classe au cours de réunions générales ou d'entretiens

particuliers, dans lesquels il les fera profiter de son expérience et recueillera leurs impressions. Enfin, le maître principal sera en relations constantes avec le médecin chargé du contrôle médical et il se mettra à la disposition des parents pour leur donner toutes indications sur l'état physique, intellectuel et moral de leurs enfants. (*Education*, janvier 1942.)

B. I. E.

PÉDAGOGIE NOUVELLE

Les journaux suédois annoncent que le ministre des cultes et de l'enseignement norvégien, par circulaire aux recteurs des hautes écoles, accorde d'avance 50 points à tout élève qui servit dans les Waffen S. S. et dans la « Légion norvégienne », entre 10 et 30 points s'il participa activement à la reconstruction de la Norvège, et 5 à 10 points s'il accomplit un service volontaire de travail.

Le recteur de l'Institut dentaire d'Oslo ayant refusé de tenir compte de ces instructions, fut destitué, ainsi que tous les professeurs, doyens et assistants.

La Suisse, 20 septembre.

FORMATION DES ÉLITES

« Le ministre, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, arrête :

Article premier. — Les jeunes gens engagés dans la légion tricolore qui, après avoir été admissibles à la première ou la seconde partie du baccalauréat, ont échoué aux épreuves orales de cet examen, seront définitivement reçus sous la condition qu'ils fourniront au doyen de la Faculté devant laquelle ils ont subi les épreuves écrites un certificat attestant qu'ils sont effectivement incorporés dans les rangs de la légion. »

Journal officiel du 15 septembre 1942.

Sous la signature de M. Abel Bonnard.

TEXTES LITTÉRAIRES

DANS LA CHAMBRE DES MACHINES D'UN NAVIRE

Des lueurs pareilles à de longues flammes pâles tremblaient sur les surfaces polies du métal ; les énormes têtes des manivelles émergeaient tour à tour du parquet de chauffe en un éclair de cuivre et d'acier et disparaissaient, tandis que les bielles aux jointures épaisses, pareilles à des membres de squelette, semblaient les attirer, puis les rejeter avec une précision fatale. Et tout au fond, dans une demi-clarté, d'autres bielles allaient et venaient, s'esquivant délibérément, des traverses dodelinaient de la tête, des disques de métal glissaient sans frottement l'un contre l'autre, lents et calmes dans un tournoi de lueurs et d'ombres.

(*Typhon.*)

JOSEPH CONRAD.

Trad. A. Gide.

LES LIVRES

Les Allobroges à Genava par Ch. de L'Andelyn, Editions Perret-Gentil, Genève.

Genava, extremum oppidum Allobrogum, disent les commentaires de César qu'on a abondamment cités cette année. Mais Genève a déjà une longue existence derrière elle lorsque l'illustre général inscrit son nom sur ses tablettes. C'est ce que rend sensible le roman historique de M. de L'Andelyn.

La conquête de la Genève ligure par les Allobroges fait l'objet du livre et les phases de cette conquête sont contées de vivante manière. Depuis que le récit d'un marchand grec a éveillé chez les jeunes gens l'esprit d'aventure, ils rêvent aux richesses de Genève, et, des premières expéditions à l'occupation définitive, nous suivons les Allobroges dans leurs efforts pour s'emparer de la cité.

L'intérêt du livre est soutenu par les péripéties qu'invente l'auteur et nos enfants, par un tel roman, feront agréablement connaissance des hommes et des choses des siècles révolus.

ALB. R.

La révolution du 22 novembre 1841 et l'autonomie municipale de la ville de Genève par François Ruchon, Dr ès lettres, Imprimerie Centrale, Genève.

Cet ouvrage, publié sous les auspices du Conseil administratif et du Conseil municipal à l'occasion du centenaire des autorités municipales de la ville de Genève, vient s'ajouter aux nombreuses études que M. Ruchon a consacrées à l'histoire de sa cité. Ses dernières *Notes d'histoire genevoise* nous avaient conduits jusqu'en 1818, à la retraite du syndic des Arts et l'étude de la Constitution de 1814 formait une des parties les plus attachantes du volume. L'auteur nous montre aujourd'hui les conséquences de cette constitution impopulaire, et nous apprenons de quelle manière Genève arrivera par la révolution de 41 à obtenir la Constitution de 42. Comme nous le dit une citation de d'Ivernois que relève M. Ruchon : « Les révolutions de Genève ne sont que celles de sa constitution », et tous les faits de notre histoire sont là pour le prouver.

1842 : il y a un siècle de cela et les événements nous paraissent tout proches. Bien des nôtres y ont pris part. Grâce au talent de l'auteur, toutes ces choses dont nous avons si souvent entendu parler revivent pour nous, et nous sentons mieux, à travers tant d'éléments divers, la continuité de l'histoire et l'effort incessant de Genève vers plus de liberté.

ALB. R.



COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS-BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.), site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavonnes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante pour les jeunes de 6 à 18 ans

La Vuachère, LAUSANNE

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel

de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



le calcul
l'école active
le travail manuel

WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

Bibliothèque nationale suisse,

BIBLIOTHÈQUE BERNÈSE

J. A. — Lausanne

INSTITUTEURS !

recommandez à vos élèves, pour qui l'allemand est une pierre d'achoppement, de suivre nos cours de perfectionnement ou cours de vacances.

Notre école organise également des

COURS SPÉCIAUX POUR ÉDUCATEURS

(25 % de réduction sur les tarifs ordinaires).

Renseignez-vous sans engagement.

ÉCOLE RUEGG

COURS DU JOUR - COURS DU SOIR

2, Place Bel-Air, 2
LAUSANNE
Téléphone 32300

Cartes d'actualité

Europe occidentale et Angleterre : Echelle

I : 2.000.000 ; dimensions 66×94 cm. avec une **Carte synoptique d'Europe** à l'échelle I : 11.000.000. Au verso : carte détaillée à l'échelle I : 1.000.000.

Fr. 2.50

Europe centrale :

Echelle I : 5.000.000 ; dimensions 50×69 cm. Fr. 1.50

Europe, carte générale avec 16000 noms.

Echelle I : 5.000.000 ; dimensions 94×109 cm. Fr. 3.75

Afrique, carte générale politique-économique

Echelle I : 12.000.000 ; dimensions 73×88 cm. Fr. 3.50

Asie, carte politique-économique

Echelle I : 12.000.000 ; dimensions 78×98 cm. Fr. 3.75

Carte du monde :

Echelle I : 32.000.000 ; dimensions 75×125 cm. Fr. 4.50

Carte des pays balkaniques : Hongrie, Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie, Grèce.

Echelle I : 2.000.000 ; dimensions 67×93 cm. Fr. 2.80

Pays du Nord : Danemark, Norvège, Suède, Finlande.

Echelle I : 2.000.000, dimensions 77×99 cm. Fr. 2.50

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

| | |
|--------------------|---------------------------|
| ÉDUCATEUR | BULLETIN |
| ALB. RUDHARDT | CH. GREC |
| GENÈVE, Pénates, 3 | VEVEY, rue du Torrent, 21 |

Administration et Editeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

Responsable pour la partie des Annonces :
PUBLICITAS S. A., SUCCURSALE DE LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.— ; ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

La Vuachère, LAUSANNE

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel
de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !
Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

COURSES

D'ÉCOLES
ET DE SOCIÉTÉS

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.
Arrêt chemin de fer: Barboleusaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.
Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

Prêts

de Fr. 300.- à Fr. 1500.-, remboursables en 12 à 18 mensualités, très discrets, sont accordés de suite aux membres du corps enseignant et à toute personne solvable.

Timbre-réponse.

BANQUE GOLAY & Cie, Paix 4, LAUSANNE